



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe 6

Maturité du projet / autorisations requises

L'arbitrage portera sur les projets dits « matures ».

Afin de soutenir l'action locale et d'éviter une caducité de la subvention sur des projets qui nécessitent encore des arbitrages sur leur faisabilité et qui présentent un risque de ne pas pouvoir démarrer dans les délais réglementaires, ce critère fera l'objet d'une attention particulière.

Une fois le dossier déposé, le projet doit pouvoir être mis en œuvre rapidement :

- ↳ études préalables (faisabilité, programmation, diagnostics) déjà réalisées,
- ↳ Toutes formalités (expropriation, acquisition foncière, autorisation d'urbanisme, autorisation environnementale, permis de construire) finalisées avant le dépôt de la demande,
- ↳ projet chiffré d'une manière conforme à la réalité de l'opération, devis à l'appui.

Exemple de projet non mature :

Un bâtiment classé ou inscrit doit faire l'objet de rénovations énergétiques et la DAC n'a pas été saisie ou n'a pas encore rendu son avis.

↳ le projet est considéré comme non mature, car cette autorisation est obligatoire et nécessitera un délai avant obtention.

↳ La DAC pourrait aussi refuser le projet ou demander des aménagements du projet initial, ce qui nécessiterait à nouveau plusieurs mois et le dépôt d'un nouveau dossier dont les caractéristiques et le coût pourraient être différents. Dans ce cas, il est recommandé aux porteurs de projets d'envisager le dépôt du dossier sur l'appel à projets suivant.

Pour s'assurer de la maturité du projet, il est recommandé de saisir au préalable les services de l'État :

Exemples :

↳ DEAL pour les opérations de construction, rénovation, et aménagements, des bâtiments communaux et intercommunaux, voirie, mobilité durable, environnement, transition énergétique, espaces publics, patrimoine scolaire, Revitalisation des centres-bourgs et mise en valeur du patrimoine historique, sécurité des biens et des personnes, etc

↳ ARS pour les Maisons de Santé

↳ Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports de Guadeloupe pour les équipements sportifs et périscolaires

↳ DAC pour les équipements culturels et culturels

↳ CAF pour les équipements de la petite enfance

↳ Cellule PULSAR de la sous-préfecture pour les sargasses

↳ SGAR pour l'informatisation des établissements du premier degré, mairies et sièges d'EPCI et le développement du numérique